



# A propos de l'École



2023-2024

☎ Bureau : 02 54 96 07 36

© [ec-jean-pasquier-vouzon@ac-orleans-tours.fr](mailto:ec-jean-pasquier-vouzon@ac-orleans-tours.fr)

✉ Ecole Primaire Jean Pasquier

Rue des Ecoles

41600 VOUZON



## Horaires des cours

Les élèves ont classe les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Le matin, de **8h45 à 12h15**.

L'après-midi, de **13h45 à 16h15**.

**Le portail est ouvert 10 mn avant l'heure de début des cours.**



## Accueil des Elèves

☞ **De 8h35 à 8h45**, accueil des élèves dans leurs classes. **Accueil par le portail principal côté cour maternelle.**

Les parents des classes maternelles accompagnent les élèves jusqu'à leur classe. Du CP au CM2, entrée dans l'école sans les parents.

☞ **A 13h45**, accueil par le portail principal, des élèves, sans les parents.

☞ **Sorties 12h15 et 16h15 par le portail principal.**

2023-2024 – En raison des travaux, les classes de CP, CE1-CE2 et CM1-CM2 sortent par le portail côté mairie.

Tout enfant ayant de la fièvre sera refusé.

*Lors d'une maladie nécessitant l'éviction scolaire, se munir d'un certificat médical autorisant le retour en classe.*



## Direction

La direction est assurée par **Mme Florence OSMONT**, et bénéficie d'une journée de décharge + 1/8e : En effet, chaque lundi et un mardi sur 3, Mme Osmont effectue le travail de direction pendant qu'un enseignant enseigne dans sa classe. Les parents peuvent laisser un message sur le répondeur de l'école. La messagerie sera consultée tous les midis et le soir après la classe.



## Accueil Périscolaire

L'accueil périscolaire est assuré par M. Yoan Bourgeon, M. Théo Dessaint Denis et des animateurs, salariés de la Ligue de l'enseignement. Peuvent y aller tous les élèves.

L'accueil a lieu de 7h30 à 8h35 et de 16h15 à 18h30.

☎ 06 75 62 58 01 / 09 60 51 81 89

*Coût : selon le quotient familial.*

S'adresser directement à M. Bourgeon.

**Aucune inscription ne sera prise par l'école.**

La facture vous parviendra chaque mois par le périscolaire.



## .Equipe Educative.

PS~MS Mme Emmanuelle Nicol  
& Mme Perrine Abrahamse

GS Mme Mathilde Rémusat-Wexsteen  
Mme Céline Bernoud (le Vendredi)  
& Mme Corinne Berger

CP M. Sébastien Arséguel

CE1-CE2 Mme Laurence Rakotofiringa

CE2~CM1 Mme Florence Osmont  
Mme Céline Bernoud (le Lundi)

CM1~CM2 Mme Elodie Verger

## Inspection Départementale – Romorantin –

Mme l'Inspectrice de l'Éducation Nationale : Mme Céline Gauteur

Secrétariat : 02 38 83 49 50 - ce.ien41r@ac-orleans-tours.fr



### Cantine

Prix du repas : 3,60 € au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Les enfants qui mangent régulièrement à la cantine doivent s'inscrire à la mairie.

**En cas de modification, prévenir le responsable cantine et l'école, par écrit, 48h à l'avance.**

Petits plats confectionnés par Mme Sandrine Annaud et Mme Isabelle Stainier.

12h15 / 12h45 ~ Service des Maternelles.

12h45 / 13h15 ~ Service du CP au CM2.



### Bibliothèque

Les enfants peuvent emprunter un livre lors d'ateliers sur le temps scolaire, par petits groupes.

Ces ateliers sont animés par Mme Claire Delépine, accompagnée par des bénévoles.

D'autre part, la bibliothèque est ouverte au public, le lundi et jeudi après la classe et le mercredi AP.

☎ 02 54 88 04 68



### Inscriptions (nouveaux arrivants, nés

en 2021)

1/ En mairie – avant fin mars 2024 (toute l'année pour les arrivants en cours d'année scolaire).

Veillez vous munir du livret de famille (Demander une copie des pages père/mère et de l'enfant) et d'un justificatif de domicile.

2/ Auprès de la directrice de l'école.

Les dates seront affichées à la mairie et chez les commerçants (en avril) ou toute l'année pour les arrivants dans la commune entre septembre et juillet.

Apporter la fiche d'inscription (fournie par la mairie), le carnet de santé de l'enfant, le livret de famille et ses copies, ainsi que pour les enfants déjà scolarisés, un certificat de radiation de l'ancienne école (à demander à la direction).



### Fonctionnement de l'école

Chaque élève possède :

- \* **Un cahier de liaison**, outil de communication entre enseignants et parents. Il comporte le règlement intérieur, les horaires de l'établissement et d'autres informations pratiques.
- \* **Un Livret scolaire** qui suit les progrès de l'élève, de la maternelle puis du CP jusqu'à la troisième, et permet d'informer la famille des résultats scolaires et du comportement de l'enfant.

**Ce dernier comporte :**

- les bilans de fin des cycles précédents
- en 1<sup>ère</sup> année d'un cycle, les bilans périodiques du cycle précédent ;
- les bilans périodiques du cycle en cours ;
- les attestations déjà obtenues : PSC1, ASSR 1 et 2, APER, attestation scolaire "savoir-nager" (ASSN).

Chacun de ces bilans permet de faire le point des acquisitions de l'enfant. Il est complété à cette occasion par l'enseignant qui indique la validation des éléments **du socle commun de connaissance et de compétences**. Il sera ensuite communiqué à la famille afin qu'elle en prenne connaissance et le signe. Il est transmis à la nouvelle école si l'enfant en change ou à la famille, avec synthèse au collège, après la classe de CM2.



### Collation Suivant les

recommandations de la circulaire de mars 2004 du ministère, il n'y a pas de collation en maternelle à la récréation du matin.

Nous invitons les parents à suivre cet avis pour les élèves du CP au CM2.

Cependant, sont maintenues les différentes actions d'éducation nutritionnelle et d'éducation au goût.



**Coopérative scolaire (ACSEV):** Cet argent permet notamment de financer les sorties scolaires et les classes découvertes, réaliser des activités éducatives, abonner les classes à des mensuels, affilier les élèves à l'USEP... Une participation des familles est proposée en début d'année.



## Calendrier scolaire 2023-2024

**Rentrée :** Lundi 4 septembre 2023

**Toussaint :** Du vendredi 20 octobre 2023 au soir au lundi 6 novembre 2023 au matin

**Noël :** Du vendredi 22 décembre 2023 au soir au lundi 8 janvier 2024 au matin

**Hiver :** Du vendredi 23 février 2024 au soir au lundi 11 mars 2024 au matin

**Printemps :** Du vendredi 19 avril 2024 au soir au lundi 6 mai 2024 au matin

☛ Les élèves n'auront pas classe le vendredi 10 mai 2024 et le lundi 20 mai 2024.

**Vacances d'Été :** Du vendredi 5 juillet 2024 au soir au lundi 2 septembre 2024 au matin.

*Nous vous rappelons que toute absence doit être excusée **par écrit** auprès de l'enseignant concerné, au retour de l'élève en classe, avec dates et motif de l'absence (Selon la loi en vigueur, toute absence injustifiée sera signalée à Mme l'Inspectrice de L'Education Nationale.)*

*De même, les familles doivent faire une demande écrite à Mme l'Inspectrice de L'Education Nationale, sous couvert de la directrice, pour toute absence prolongée concernant **des congés pris hors vacances scolaires**.*

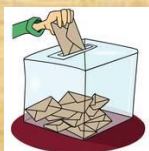


## Association de parents

### « Autour de l'École »

Bureau : M. Romain Rousseau, Mme Elsa Rebillon, M. Vincent Masson et Mme Desreumeaux.

L'association permet aux enfants de participer à différents événements : Friandises de Noël, Marché de Noël, Carnaval, Kermesse de la fête de l'école. Elle aide aussi à financer les sorties et classes découvertes, les achats particuliers pour l'école (équipements de la cour, ...).



## Elections de représentants de parents d'élèves

Les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école se tiendront le **vendredi 13 octobre**. Chaque parent est électeur et éligible. Chaque parent ne dispose que d'une seule voix.

**Les listes de candidatures de parents d'élèves parviennent au bureau des élections 10 jours au moins avant la date du scrutin (le 2 octobre au plus tard).**

Les listes comportent, classés dans l'ordre préférentiel, les noms et prénoms des candidats (pas de distinction entre titulaires et suppléants). Ces listes doivent comporter au moins 2 noms et au maximum 12 noms.

Les bulletins de vote sont remis 6 jours avant la date du scrutin.

Les parents peuvent voter directement le jour du scrutin ou par l'intermédiaire de leur enfant.

**SI VOUS SOUHAITEZ VOUS PRESENTER, PENSEZ A REUNIR DES A PRESENT VOTRE LISTE, ET PROCUREZ-VOUS LE DOCUMENT NECESSAIRE AUPRES DE LA DIRECTRICE**



## Fonctionnement en semaine de 4 jours

En dehors des 24 heures de cours, le temps après scolaire est organisé ainsi :

✧ Les **APC (Activités Pédagogiques Complémentaires, proposées et gérés par les enseignants, facultatives et gratuites)**, activités complémentaires aux heures d'enseignement, sont organisées en groupes restreints afin d'aider les écoliers rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ou accompagner le travail personnel des autres élèves.

Ces activités sont sur proposition de l'enseignant et sous condition de l'accord des parents.

☞ Les enseignants proposent 1h, 45mn ou 30mn d'APC par semaine, selon les classes.

☞ Des stages de réussite, soutien scolaire, peuvent être proposés aux vacances d'hiver, de printemps et d'été pour **les élèves du CP au CM2**. Ces stages de 12 heures répartis sur 4 matinées sont encadrés par des enseignants.

Les élèves travaillent par petits groupes de 6 maximum, sur des compétences de français et mathématiques.

De même ces stages sont sur proposition de l'enseignant et sous acceptation des parents.



## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les élèves de l'école primaire Jean Pasquier participent à diverses sorties au cours de l'année, et de leur scolarité :

◆ Chaque classe bénéficie de créneaux de piscine, selon un planning annuel.

*Il est proposé aux parents qui le souhaitent, de passer un agrément Natation, au cours d'une séance dirigée par Mme Métais, Conseillère Pédagogique de l'Education Nationale. Les dates et lieux de ces agréments sont donnés via le cahier de liaison des élèves. Cet agrément, valable 5 ans, permet aux parents de pouvoir accompagner les élèves au cours des séances de natation, en activités ou en surveillance.*

◆ Un intervenant sportif de la Communauté de Communes encadre les élèves du CP au CM2, deux périodes / an, une fois par semaine.

◆ Chaque élève de l'école va une fois par semaine, en petit groupe, à la Bibliothèque municipale, pour y faire des activités encadrées par la bibliothécaire, secondée par des bénévoles agréés par l'Education Nationale.

◆ Chaque enseignant organise une sortie en fin d'année scolaire.

Selon les projets et l'âge des élèves, ce peut être une sortie à la journée, ou un séjour (P'tites Randos de la GS au CP – 3 jours, classe de découverte d'une semaine à partir du CE1...)

**Les enseignants vous souhaitent une bonne année scolaire 2023-2024 !**